

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX  
27510

EURE

Séance du **15 avril 2021**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	13

Date de la convocation
12/04/2021

Date d'affichage
12/04/2021

Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt et un

et le 15 avril

à 19 heures 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : M. MAINGUY

mes, MM., MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN,

Absents : Mmes,M , VAUZOU (pouvoir P. MAINGUY ) LE LAN-LE-LUYER (Pouvoir P. MAINGUY ) PODGORSKI

A été nommé secrétaire : M. CARRIER

**DECISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE – COMPLÉMENT A  
VERSER POUR LE SIEGE – DL 23/2021**

Lors de l'élaboration du budget primitif 2021, le montant inscrit en dépenses d'investissement article 168758 : autres dettes de groupement a été inférieur au montant nécessaire afin de régler la dette envers le SIEGE, qui s'élève pour l'année 2021 à 2 543,30 €.

Afin de pouvoir régler cette somme, il convient donc d'effectuer la modification budgétaire suivante :

En dépenses d'investissement

article 020 – dépenses imprévues : - 962,00 €

article 168758 – autres dettes groupement : + 962,00 €

Le conseil accepte à l'unanimité cette modification budgétaire.

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le 
ID : 027-212704779-20210415-DL_23_2021-DE

Le Maire, Pascal MAINGUY

